

Le **Parcours des Arts** se distingue des autres circuits du genre parce qu'il propose aux amateurs d'art une excursion au cœur d'une région riche d'histoire, de culture et de patrimoine située tout près de grands centres urbains, le berceau des Patriotes. Réputés pour leur patrimoine bâti, nos villages riverains, dont trois figurent parmi les plus beaux du Québec peuvent s'enorgueillir de compter une quantité remarquable de maisons ayant conservé leur cachet d'origine et de nombreux créateurs inspirés par cette campagne magnifique bordant la rivière Richelieu.

Le **Parcours des Arts** invite donc les artistes en arts visuels et les artisans exerçant un métier d'art à se faire connaître en accueillant dans leur atelier, pendant les deux longues fins de semaine de la fête nationale des Québécois et de la fête du Canada, les visiteurs curieux de découvrir notre région et ceux qui y créent.

Pour la huitième année, la participation au **Parcours des Arts** est offerte à tous les artistes et artisans qui résident sur le territoire des villages mentionnés ci-contre et dont l'atelier est leur lieu de travail habituel de même qu'à ceux et celles qui résident dans la Vallée-du-Richelieu ou dans le Bas-Richelieu qui acceptent d'exposer dans des lieux déterminés par les administrateurs du Parcours. Tous pourront ainsi exposer leurs œuvres et vendre leur production à leur seul profit, le **Parcours des Arts** n'en percevant aucune quote-part.

Publicité

La publicité de cet événement sera assurée par le biais de différents média régionaux et métropolitains (journaux, radio, télé) et par un dépliant distribué le plus largement possible ainsi que par notre site Web.

Comité de sélection

Afin d'établir un circuit reconnu pour la qualité et la diversité de la production de ses participants, il est demandé à chacun de fournir un dossier d'inscription qui sera examiné par un comité de sélection composé de professionnels dans les domaines des arts visuels et des métiers d'art.

La sélection des participants au **Parcours des Arts** se fera en considérant les critères suivants:

- Une pratique artistique régulière;
- La réalisation d'un nombre suffisant d'œuvres dans la dernière année;
- L'originalité dans l'emploi du médium et dans la démarche de l'artiste;
- La maîtrise de la technique employée;
- La possibilité d'accueillir les visiteurs dans leur atelier (un lieu voué spécifiquement à son art) OU accepter d'exposer dans un lieu choisi par le comité du Parcours, de 10h à 18h, les jours fixés pour la tenue du Parcours;
- La qualité de la présentation du dossier (voir ci-contre);
- L'engagement à s'impliquer dans un comité du Parcours.

Site Web

Afin de rejoindre les média avec une plus grande efficacité, nous disposons d'un site Web accessible à l'année.

Notre site comprend le dépliant du **Parcours des arts**, une carte-guide imprimable, une photo de chaque artiste, un court texte de présentation et au moins trois photos de ses œuvres.

Il est possible de créer un lien avec le site personnel de l'artiste qui en possède un.

Expo lancement

Une expo et un lancement auront lieu, (endroit à déterminer) qui permettront à chaque artiste d'exposer ses œuvres durant toute la durée du Parcours.

À la suite de l'examen des dossiers par le comité de sélection qui se réunira à la fin de février 2009. Chaque candidat, qu'il soit retenu ou non, en sera avisé par téléphone ou par courriel. Les dossiers non retenus seront retournés par la poste. Pour de plus amples renseignements, il vous est possible de communiquer avec la personne suivante:

Madeleine St Jean

Responsable du comité de sélection, 450 709-0623 - madeleine_stjean@yahoo.com

* Dates à être confirmées après réception des formulaires d'inscription

Territoire à parcourir

- Saint-Charles-sur-Richelieu
- Saint-Denis-sur-Richelieu
- Saint-Ours
- Saint-Roch-de-Richelieu
- Saint-Antoine-sur-Richelieu
- Saint-Marc-sur-Richelieu

Dossier de l'artiste ou de l'artisan

Chaque dossier d'inscription comprendra, outre le nom de l'artiste ou de l'artisan, ses coordonnées, et l'adresse de son atelier :

- Votre C.V.
- Votre démarche de création.
- 6 photos imprimées de bonne qualité représentatives des œuvres récentes.
- 4 photos numériques dont 3 de vos œuvres et une de vous dans votre atelier seront exigées pour le site web **lorsque vous serez accepté**
- Un chèque de 125 \$ pour les frais d'organisation et de publicité du circuit; (25\$ pour l'étude du dossier - non remboursable; 100\$ pour la part d'adhésion au Parcours des Arts)
- Votre engagement quant à votre disponibilité pour les dates et heures prévues au calendrier du circuit, pour chaque journée, de 10 heures à 18 heures.

Inscription en 2 étapes

Pour éviter les erreurs de transcription et minimiser les coûts de production du dépliant et de la mise à jour du site Web, les participants devront:

- 1** - Compléter le formulaire d'inscription et le **transmettre électroniquement** en plus de
- 2** - Fournir leur **dossier d'artiste/artisan en format papier** tel que décrit ci-dessus.